



L'enseignement supérieur et la recherche, principaux bénéficiaires du plan de relance

Communiqué de presse

Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté aujourd'hui le volet du plan de relance dédié aux secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce plan de **731 millions d'euros qui représente 20% du plan exceptionnel d'investissement** annoncé par le Président de la République, dope les moyens importants d'ores et déjà attribués à l'enseignement supérieur et la recherche en 2009, et souligne qu'ils sont plus que jamais une priorité pour préparer le rebond.

Ainsi, alors que **le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche** avait progressé de 6,5%, soit de 1,8 milliards d'euros avant le plan de relance, **sa progression**, avec l'ensemble des moyens nouveaux, **ceux de la loi de finances et ceux du plan de relance, atteint désormais 26%**.

Sur le volet enseignement supérieur, le plan de relance va jouer le rôle d'accélérateur en rendant les conditions de travail et d'études plus attractives, et les porter au niveau des standards internationaux. Il permettra ainsi :

- d'engager **47 millions d'euros supplémentaires pour le logement et la restauration universitaires** ; concrètement, 8 500 chambres seront réhabilitées, dont 2000 grâce au plan de relance et plus de 5000 logements construits, dont 1200 grâce au plan de relance. Cette augmentation exceptionnelle permettra également de soutenir des initiatives innovantes en matière de logements étudiants, comme l'installation de logements modulaires au Havre, ou encore la transformation de la caserne Vauban à Versailles. Grâce à cet engagement, l'augmentation des moyens dédiés au logement étudiant est sans précédent, et passe à 70% cette année par rapport à l'année dernière, contre 18% avant le plan de relance ;
- **de multiplier par deux les moyens consacrés aux bâtiments universitaires** : 398 millions d'euros seront ainsi alloués pour accélérer la mise en accessibilité aux personnes handicapées -pour laquelle les crédits progresseront donc de près de 40% en 2009 – ainsi que la rénovation et la construction de bâtiments universitaires. Ce sont ainsi :

- **70 amphithéâtres**, contre 40 avant le plan de relance, qui seront remis à neuf, comme par exemple à l'Université de Perpignan, Nancy I ou à Lille III ;
 - **16 bibliothèques**, et notamment la bibliothèque nationale de Strasbourg ou la bibliothèque de droit et lettres de Grenoble, et **14 équipements sportifs**, comme la Halle des Sports de Saint-Etienne, qui seront rénovés ou construits, soient deux fois plus que prévus initialement ;
 - mais ce sont aussi des travaux très lourds qui pourront être conduits, et notamment dans les UFR médicales parisiennes (Cochin, la Salpêtrière).
- Cet investissement permettra également d'accélérer l'Opération Campus, puisque 75 millions d'euros de cette enveloppe seront consacrés au financement des études nécessaires à une mise en chantier rapide des projets d'ores et déjà opérationnels.

Le plan de relance agit donc comme un accélérateur des réformes du Gouvernement dans ce secteur. Il contribue à asseoir la structuration en grands pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Il vient soutenir, dans toutes les régions, la structuration, la mise en synergie et la mutualisation des forces de formation et de recherche.

Sur le volet recherche, le plan de relance permettra :

- avec **46 millions supplémentaires en 2009**, d'accélérer les financements dédiés aux très grandes infrastructures de recherche, et par exemple d'accélérer la montée en puissance du Synchrotron Soleil, du grand équipement de calcul intensif GENCI, ou encore du système de protection radioactif d'ions GANIL et Spiral à Caen ;
- de **renforcer la mise en sécurité, la rénovation et l'équipement des organismes de recherche, grâce à 20 millions d'euros dédiés** ;
- d'accélérer 3 chantiers spécifiques, fondamentaux pour la compétitivité et l'excellence de la recherche française. Ainsi, **70 millions d'euros seront dédiés en 2009 pour un « Plan Nanotechnologies », 110 millions d'euros pour encourager la recherche sur les technologies de défense, et 40 millions d'euros pour les fonds démonstrateurs dans le cadre du Grenelle de l'environnement.**

Enfin, en plus des 731 millions, ce sont 3,8 milliards d'euros qui seront consacrés cette année aux entreprises. **L'Etat anticipera en effet le remboursement du crédit d'impôt recherche qu'il leur aurait restitué sur les 3 prochaines années**, pour le concentrer sur 2009, afin de permettre aux entreprises de faire face à la crise, de préparer le rebond et de poursuivre leurs investissements dans la recherche et l'innovation. **Ce remboursement anticipé bénéficiera à près de 5000 entreprises, dont plus de 90% sont des PME** appartenant notamment aux secteurs des services et de l'industrie, qui sont particulièrement touchés par les conséquences de la situation économique.

Au total, ce sont ainsi plus de 4,5 milliards d'euros que l'Etat engage, en plus de la loi de finances, dès 2009 dans l'enseignement supérieur et la recherche, des secteurs dont les projets et les besoins, sur le plan immobilier notamment, auront un impact très important pour les professionnels du bâtiment, les artisans, les services et les PME innovantes. Et, par conséquent, sur le rebond de notre économie et du marché de l'emploi.